

CALENDRIER PREVISIONNEL DE FORMATION MAITRE.SSE DE MAISON QUALIFIE(E) 2026

DUREE DE LA FORMATION POUR UN PARCOURS COMPLET :

245 heures en organisme de formation soit **35 jours** de formation certification par bloc comprise (avec 14 h d'accompagnement renforcé)

DATES : Bilan de positionnement :

- **Tests de positionnement écrits : Lundi 2 février 2026 matin**
- **Test de positionnement oral : Mardi 3 février 2026 journée selon une convocation individuelle**

DATES : Détail par bloc de compétences accompagnement et évaluations compris :

- **Blocs 1 : « Adapter le cadre de vie et réaliser les actes de la vie courante dans une démarche sécurisée et éco-responsable » (77 h + 14 h = 91 h)**

Organisé sur 2 périodes :

1^{ère} période :

- ✓ Lundi 2 mars, Mardi 3 mars, Mercredi 4 mars, Lundi 9 mars, Mardi 10 mars, Mercredi 11 mars 2026

2^{ème} période :

- ✓ Lundi 2 novembre, Mardi 3 novembre, Lundi 16 novembre, Mardi 17 novembre, Lundi 23 novembre, Mardi 24 novembre, Lundi 30 novembre 2026

Evaluation BLOC1 : Lundi 30 novembre 2026 selon un ordre de passage

- **Bloc 3 : « Participation à l'équipe pluriprofessionnelle » (49 h + 7 h = 56 h dont 1 heure de visite de stage et 1 heure d'accompagnement individualisé)**
 - ✓ Lundi 30 mars, Mardi 31 mars 2026
 - ✓ Mardi 7 avril, Mercredi 8 avril, Lundi 27 avril, Mardi 28 avril 2026
 - ✓ Lundi 11 mai 2026
- **Bloc 2 : « Accompagnement des personnes dans les actes de la vie courante » (84 h + 14 h = 98 h)**
 - ✓ Mardi 26 mai 2026
 - ✓ Lundi 1er juin, Lundi 15 juin, Mardi 16 juin, Lundi 22 juin, Lundi 29 juin 2026
 - ✓ Lundi 7 septembre, Mardi 8 septembre, Lundi 14 septembre, Mardi 15 septembre, Lundi 28 septembre, mercredi 30 septembre 2026
 - ✓ Lundi 5 octobre, Mercredi 7 octobre 2026

Evaluations BLOC2 et 3 : Lundi 12 octobre 2026 selon un ordre de passage

Un stage obligatoire est à prévoir pour les candidats qui ne seraient pas en emploi au moment de la formation :

Pour un parcours complet : D'une durée de 6 semaines soit 210 heures (245 heures pour un demandeur d'emploi) / **Pour un parcours partiel par bloc :** A minima 70 heures par bloc